

A l'ordre du jour

de la séance du CTL du 16 janv 2018

- ▶ L'évolution des emplois à la DNEF ;
- ▶ Transfert à la DNEF de la mission DG AAI ;
- ▶ INFO du CTL concernant le télétravail ;
- ▶ Déménagement de services

Le plat de résistance de ce CTL touchait aux suppressions d'emplois et à la disparition de la BII de Paris sud. Les organisations syndicales avaient décidé, dans l'unité, d'une démarche commune de Boycott du CTL afin de réaffirmer, avec l'ensemble des services de la DGFIP, notre refus du dépeçage des Finances Publiques et concernant la DNEF de l'affaiblissement du potentiel de lutte contre la fraude fiscale. Cette position a été réaffirmée lors de l'HMI intersyndicale tenue le 14 janvier 2019.

Le respect du mandat reçu des Agents lors de l'HMI

Lors de la réunion à laquelle plus de 50 agents ont participé, il avait été décidé, concernant la re convocation du CTL, d'empêcher sa tenue en envahissant la salle et de faire une déclaration commune des 3 organisations syndicales représentées au CTL en interpellant le Directeur sur sa responsabilité dans la situation faite à la DNEF et notamment par sa décision unilatérale de supprimer une BII.

Les représentants au CTL tout en constatant et regrettant le manque de participants à l'invasion du CTL, ont décidé de respecter la décision prise et de lire, sans siéger, la déclaration (publiée et distribuée dans le compte rendu commun (CFDT / CGT).

Les élus Solidaires au CTL nous ont informés du changement de leur position et de leur souhait de ne plus boycotter la séance. Ce choix est le leur et nous le respectons

En ce qui nous concerne, l'hypothèse d'un changement d'attitude n'a jamais été envisageable ni sur la forme ni sur le fond.

Sur la forme, il était hors de question de renier l'engagement exprimé en réunion du personnel lors de l'HMI le 14 janvier.

Sur le fond, les propos du Directeur, après lecture de l'adresse, n'ont apporté aucune réponse ou élément nouveau révélateur d'un quelconque changement. Ce dernier a en effet persisté dans ses choix concernant la BII de Paris Sud et assume ceux de la DGFIP en matière de suppressions d'emplois. Il a cependant osé insinuer que sans son intervention les suppressions d'emplois auraient pu être plus importantes. Pour rappel, parmi les Directions nationales spécialisés, la DNEF est l'une des directions les plus impactées.

Dès lors, en siégeant le risque n'était-il pas de laisser croire que localement quelque chose aurait bougé, que nous aurions la chance, à la DNEF, d'avoir une Direction ouverte au débat, attentive aux difficultés des agents, soucieuse du devenir de la DNEF et de ses missions ? Tel n'est pas le sentiment qui ressort de l'affaire de l'anticipation de la suppression de fait de la BII de Paris Sud.

Depuis Décembre lors de la rencontre d'information des OS, à l'initiative de la Direction, nous avons compris que le Directeur n'avait nullement l'envie d'attendre le CTL pour décider de son sort. Il s'est même refusé à différer sa décision de quelques semaines y compris pour attendre la déclinaison à la DGFIP des suppressions d'emplois ou encore d'attendre le 1^{er} septembre afin de constater si de nouveaux agents arrivaient à la DNEF. Depuis 1 an, la Direction a une conception de plus en plus restrictive en matière de L 16B. Si certaines précautions s'apparent plutôt à de la frilosité (évolution de la fraude, jurisprudence

fluctuante) d'autres peuvent s'analyser comme une volonté de la direction de limiter le nombre de L 16B (problème de chiffrage, possibilité de recours à une autre procédure).

Les autres questions soumises à l'ordre du jour, nécessitaient-elles notre présence ?

Force est de constater que non, puisque l'annonce du déménagement de la BII de Paris Nord s'accompagne de la décision prise par la Direction d'installer cette dernière, purement et simplement dans les locaux de la BII de Paris Sud désormais « supprimée » dans les faits.

Il reste, hormis les questions diverses que nous aurons l'occasion d'inscrire à l'ordre du jour du prochain CTL, la question de l'information du CTL de la mise en place du Télétravail. On sait que cette installation est déjà bien encadrée puisque le quota (5 % des effectifs) et la cadence des autorisations de télétravail sont prévus dans la note DGFIP de déploiement. Cela étant nous pourrions encore interpellier à tout moment la Direction et surveiller la mise en place au cas par cas de cette possibilité dont sont exclus, cela a déjà été précisé, les agents nomades.

Notre approche syndicale du Télé travail repose sur le fait qu'elle ouvre la possibilité au désir des agents, si elle est choisie, d'aménager leur temps de travail, cela est une bonne chose. Nous savons cependant que la DG entend surtout utiliser ce dispositif dans ses options managériales et supprimer, notamment en province, des implantations de la DGFIP en regroupant des agents d'une même zone géographique dans des locaux du type « co-working » mis à disposition par des collectivités territoriales privées de tout ou partie de services publics de proximité. Autre point de discorde, le coût du télétravail, si l'ordinateur portable et la connexion VPN sont à la charge de l'Administration, les autres coûts induits sont à la charge de l'agent (frais internet, écran de bureau, connectique, pris en charge des frais d'électricité).

Pour notre part, nous estimons qu'il n'y avait ni matière, ni urgence à montrer à la Direction locale de la DNEF une quelconque division des organisations syndicales à un moment où les enjeux du devenir de la DGFIP n'ont jamais été posés avec une telle acuité.

Nous sommes cependant convaincus qu'un sursaut de la conscience et de la nécessité de l'unité d'action doit demeurer au centre de la réflexion et de la démarche syndicale et que cela ne se traduira pas à la DNEF, sur cette question importante, par une pratique de la chaise vide.

Ce sont les intérêts des agents de la DNEF qui en pâtiraient et c'est en cela que réside sûrement l'un des risques auquel, dans le contexte actuel de la DGFIP, nous sommes confrontés.

Retrouvez l'info en live de

<http://www.dgfip.cgt.fr/a40/>



CGTDNEF



CGT_DNEF



**renforcer les moyens de lutte
contre la fraude fiscale**

ENQUÊTES • FISCALES